

Paris, le 28 août 2017

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds commun de placement **COGEFI RENDEMENT** (Part P : FR0007389002 et Part I : FR0010451369) et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

#### **1- L'opération**

Afin d'être en meilleure adéquation avec la gestion mise en œuvre, nous vous informons que la société de gestion COGEFI GESTION a décidé de modifier certains éléments de la stratégie de votre Fonds et sa classification.

L'opération sera mise en œuvre à compter du **01/09/2017**.

#### **2- Les modifications entraînées par l'opération**

- Le profil de risque :  
Modification du profil de rendement/risque : OUI  
Augmentation du profil rendement/risque : NON
- Les frais :  
Augmentation des frais : NON

La société de gestion COGEFI GESTION a décidé de modifier la classification qui sera désormais « Obligations et autres titres libellés en euros » au lieu de la classification « Diversifiée » et d'apporter certaines modifications sur le Fonds :

- Des précisions ont été apportées à la stratégie d'investissement concernant les zones géographiques des émetteurs et les fourchettes d'exposition correspondantes mais l'exposition au risque de taux est restée identique entre 80% et 100% de l'actif net du fonds.
- La rubrique « Titres de créances et instruments du marché monétaire » a évolué mais le Fonds peut toujours être investi en produits de taux jusqu'à 100% de l'actif net.
- L'exposition au risque actions sera limitée à 10% de l'actif net via l'investissement en obligations convertibles et en OPC diversifiés ou OPC convertibles, au lieu de 20% de l'actif net auparavant.
- Le Fcp qui pouvait investir en actions de petites capitalisations « Small Caps » jusqu'à 5% de l'actif net, n'y aura plus recours.
- La liste des instruments dérivés utilisés est modifiée. Le FCP pourra désormais avoir recours aux contrats de change à terme et la précision a été apportée que le Fcp n'aurait pas recours aux « Total Return Swaps ».

La liste des instruments de la rubrique « Titres intégrant des dérivés » est modifiée et complétée. Ainsi, l'investissement en obligations convertibles sera désormais limité à 10% de l'actif net et le Fonds n'utilisera plus les bons de souscription, droits de souscription, les warrants et les certificats de Valeurs Garanties. Il a été précisé que « Le FCP n'aura pas recours aux coCos (Contingent Convertible Bonds) ».

**Vous trouverez en annexe un tableau récapitulatif de toutes les modifications apportées.**

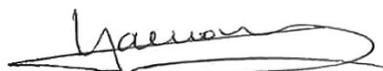
### 3- Les éléments à ne pas oublier

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI), qui est tenu à votre disposition auprès de COGEFI GESTION – 11, rue Auber – 75009 Paris, sur le site internet [www.cogefi.fr](http://www.cogefi.fr) ou par e-mail : [contact@cogefi.fr](mailto:contact@cogefi.fr). Le prospectus du Fonds est adressé dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de **COGEFI GESTION–11, rue Auber–75009 Paris** ou par e-mail : [contact@cogefi.fr](mailto:contact@cogefi.fr).

Les possibilités qui vous sont offertes sont les suivantes :

- si vous souhaitez participer à cette opération, vous n'avez aucune démarche à entreprendre ;
- si vous n'avez pas d'avis sur cette opération, nous vous invitons à prendre contact avec votre conseiller ou votre distributeur ;
- si vous ne souhaitez pas participer à cette opération, vous pouvez sortir sans frais à tout moment.

Nous vous remercions par avance de votre confiance renouvelée et vous prions d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.



Hugues AUROUSSEAU

Président

**ANNEXE : Tableau comparatif des éléments modifiés**

Rubriques	Avant	Après
<b>Classification</b>	Diversifiée	<b>Obligations et autres titres de créance libellés en euros</b>
<b>Stratégie d'investissement</b>	<p><b>Stratégies utilisées :</b> La stratégie de gestion utilise le principe de diversification de taux. Ainsi, la réalisation de l'objectif de gestion passe par une sélection rigoureuse des produits qui est effectuée en fonction du supplément de rendement qu'elles offrent par rapport à l'Eonia. Les emprunts sont retenus selon plusieurs critères : leur rating, l'analyse du risque, la liquidité du marché et le suivi des signatures. Cette allocation d'actifs se positionne également sur des produits mixtes en termes de couple rendement-risque comme des obligations convertibles ou des produits structurés intégrant des produits dérivés simples.</p> <p>Dans tous les cas, l'exposition du Fonds au risque action ne sera liée qu'à des circonstances particulières et pourra être comprise entre 0% et 20% de l'actif net du FCP. L'exposition aux marchés de taux, obligataire et/ou monétaire pourra se situer entre 80% et 100% de l'actif net du fonds.</p> <p>Le risque associé aux différentes classes d'actifs est ainsi borné.</p> <p>D'une manière générale, la stratégie d'investissement axée sur la prudence est la recherche permanente du meilleur équilibre entre rentabilité et risque dans le choix de l'allocation d'actifs.</p> <p>La gestion de l'allocation d'actifs, à l'intérieur des fourchettes d'exposition pré déterminées, qui permet de surpondérer l'une ou l'autre des classes d'actifs est au cœur de l'optimisation du couple risque-performance du FCP.</p>	<p><b>Stratégies utilisées :</b> La stratégie de gestion utilise le principe de diversification de taux. Ainsi, la réalisation de l'objectif de gestion passe par une sélection rigoureuse des produits qui est effectuée en fonction du supplément de rendement qu'elles offrent par rapport à l'Eonia. Les emprunts sont retenus selon plusieurs critères : l'analyse du risque, la liquidité du marché, le suivi des signatures et leur rating. Cette allocation d'actifs se positionne également sur des produits mixtes en termes de couple rendement-risque comme des obligations convertibles ou des titres intégrant des produits dérivés simples.</p> <p>Le Fonds peut être exposé aux produits de taux de 80% à 100% de l'actif net <b>directement et/ou indirectement via l'utilisation d'instruments dérivés, d'instruments intégrant des dérivés et d'OPC.</b></p> <p><b>L'exposition du Fonds au risque action pourra être comprise entre 0% et 10% de l'actif net du FCP via l'investissement en obligations convertibles et en OPC diversifiés ou en OPC convertibles.</b></p> <p>Le risque associé aux différentes classes d'actifs est ainsi borné.</p> <p>D'une manière générale, la stratégie d'investissement est la recherche permanente du meilleur équilibre entre rentabilité et risque dans le choix de l'allocation d'actifs.</p> <p>La gestion de l'allocation d'actifs, à l'intérieur des fourchettes d'exposition pré déterminées, qui permet de surpondérer l'une ou l'autre des classes d'actifs est au cœur de l'optimisation du couple risque-performance du FCP.</p> <p>La fourchette de sensibilité du Fonds aux produits de taux sera comprise entre 0 et 3.</p> <p><b>Emetteurs des titres : Sociétés du secteur public, du privé ou Etats souverains</b> <b>Zone géographiques des émetteurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pays de la zone euro (fourchette d'exposition de 90% à 100 % de l'actif net)</li> <li>- Pays de l'OCDE ou pays émergents (fourchette d'exposition de 0% à 10% de l'actif net).</li> </ul> <p>Le choix de la zone euro comme zone monétaire essentielle (&gt;à 90 %) permet également de limiter la volatilité avec un risque de change accessoire (inférieur à 10% de l'actif net y compris sur les devises des pays émergents) tout comme le choix de fourchettes d'expositions limitées aux différentes classes d'actifs.</p>
<b>Stratégie d'investissement</b>	<p><u>Les Actifs (hors dérivés)</u> Le Fonds investit majoritairement (&gt; à 50%) ses actifs en obligations à taux fixe et variable, en titres de créances négociables.</p> <p>Le choix de la zone euro comme zone monétaire essentielle (&gt;à 90 %) permet également de limiter la volatilité avec un risque de change accessoire (inférieur à 10%) tout comme le choix de fourchettes d'expositions limitées aux différentes classes d'actifs.</p> <p><u>Les Actions :</u> La partie actions découle en général de la conversion de certaines obligations convertibles émises par de grandes sociétés ou de la remise à l'échéance de titres sous-jacents dans le cadre d'opérations sur les produits dérivés.</p> <p>Cependant, il n'existe pas de contraintes ou de préférences sectorielles particulières concernant cette partie. Comme pour les produits obligataires, la sélection passe par des choix fondamentaux de stock-picking et des anticipations de marché du gérant. D'une façon générale, celui-ci s'engage à céder les actions très rapidement dans les conditions qui lui permettent d'optimiser la valeur de la part.</p> <p>Le Fonds ne dépassera pas 5% d'investissement en actions de sociétés de petites capitalisations (« small caps »).</p>	<p><u>Les Actifs (hors dérivés)</u></p> <p><u>Les Actions :</u> <b>L'investissement en actions, qui ne dépassera pas 10% de l'actif net, découle uniquement</b> de la conversion de certaines obligations convertibles émises par de grandes sociétés ou de la remise à l'échéance de titres sous-jacents dans le cadre d'opérations sur les titres intégrant des dérivés simples.</p> <p>Cependant, il n'existe pas de contraintes ou de préférences sectorielles particulières concernant cette partie. Comme pour les produits obligataires, la sélection passe par des choix fondamentaux de stock-picking et des anticipations de marché du gérant. D'une façon générale, celui-ci s'engage à céder les actions très rapidement dans les conditions qui lui permettent d'optimiser la valeur de la part.</p> <p>Le Fonds <b>n'investira pas</b> en actions de sociétés de petites capitalisations (« small caps »).</p>

<p><b>Stratégie d'investissement</b></p>	<p><u>Titres de créances et instruments du marché monétaire :</u> Pour les obligations, il n'y a pas de règle de répartition stricte entre dette publique et dette privée, ni de critère relatif à la notation de l'émetteur : la latitude est laissée au gérant, en fonction de ses anticipations.</p> <p>La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à ces notations mais peut en tenir compte dans sa propre analyse, au même titre que d'autres éléments, afin d'évaluer la qualité de crédit de ces actifs et de décider le cas échéant de leur acquisition ou de leur vente.</p> <p>Cependant, la durée moyenne des investissements sur de la dette privée sera généralement assez courte.</p> <p>Le Fonds pourra être investi à 100% en titres spéculatifs, selon les analyses de la société de gestion et éventuellement ayant une notation comprise entre BB+ et D (agence de notation : Standard and Poor's ou équivalent).</p> <p>La sensibilité du Fonds sera comprise entre 0 et 3.</p> <p>Dans le même esprit, des investissements sur des obligations convertibles, produits intermédiaires en terme de rendement risque entre les taux et les actions seront effectués, en fonction des opportunités et des décisions d'allocation d'actifs.</p> <p>Les certificats de dépôt négociables sont utilisés afin de gérer la trésorerie dans un maximum de 10% de l'actif du FCP.</p> <p><u>Détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :</u></p> <p>Le Fonds est susceptible d'investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC de droit français ou européen réservés à des investisseurs non professionnels (OPC, FIA à vocation générale, fonds d'investissements).</p> <p>Le Fonds n'investira pas dans des FIA de classification « fonds à formule » ou « fonds de multi gestion alternative ».</p> <p><u>Les Instruments dérivés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La nature des marchés d'intervention : Afin de réaliser l'objectif de gestion, le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou organisés, français et étrangers (limité à la zone OCDE).</li> <li>• Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir : Les risques couverts par ces instruments pourront concerner les actions et indices actions, et les marchés de taux.</li> <li>• La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :</li> </ul>	<p><u>Titres de créances et instruments du marché monétaire :</u> <b>Le Fonds peut être investi en produits de taux jusqu'à 100% de l'actif net.</b></p> <p>Pour les obligations, il n'y a pas de règle de répartition stricte entre dette publique et dette privée, ni de critère relatif à la notation de l'émetteur : la latitude est laissée au gérant, en fonction de ses anticipations.</p> <p><b>Concernant la notation des titres, les limites d'exposition seront les suivantes :</b> <b>Notation Standard and Poor's (ou à défaut notation équivalente Moody's ou Fitch, ou jugée équivalente par la société de gestion) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>minimum BBB- (Investment grade) : de 0 à 100% de l'actif net</b></li> <li>- <b>de BB+ à D (High yield) : de 0 à 100% de l'actif net</b></li> <li>- <b>non noté (Non rated) : de 0% à 70% de l'actif net</b></li> </ul> <p>La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à ces notations mais peut en tenir compte dans sa propre analyse, au même titre que d'autres éléments, afin d'évaluer la qualité de crédit de ces actifs et de décider le cas échéant de leur acquisition ou de leur vente.</p> <p>Cependant, la durée moyenne des investissements sur de la dette privée sera généralement assez courte (<b>maximum de 3</b>).</p> <p>Des investissements sur des obligations convertibles, produits intermédiaires en terme de rendement risque entre les taux et les actions seront effectués, en fonction des opportunités et des décisions d'allocation d'actifs (<b>10% maximum de l'actif net</b>).</p> <p>Les certificats de dépôt négociables sont utilisés afin de gérer la trésorerie dans un maximum de 10% de l'actif net du FCP.</p> <p>La fourchette de sensibilité du fonds aux produits de taux sera comprise entre 0 et 3.</p> <p><u>Détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :</u></p> <p><b>Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français et/ou européens, détenant au plus 10% de leurs actifs dans d'autres fonds ou en FIA de droit français et/ou européens (Fonds d'Investissement à Vocation Générale), respectant les 4 critères définis par l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.</b></p> <p><b>Le Fonds ne détiendra pas d'autres fonds d'investissement de droit étranger.</b></p> <p><b>Ces investissements concernent des OPC obligataires, diversifiés ou convertibles (OPCVM et FIA) pour répondre à l'objectif de gestion, ainsi que des OPC monétaires pour gérer la trésorerie.</b> <b>La sélection des OPC sera réalisée, par catégorie, de manière discrétionnaire selon des critères qualitatifs (processus de gestion, société de gestion, transparence de l'information...) et quantitatifs (régularité des performances, optimisation du couple rendement/volatilité, cohérence avec l'objectif...).</b></p> <p><b>Le FCP a la possibilité d'acheter ou de souscrire ces OPC (OPCVM et FIA) qui peuvent être gérés par Cogefi Gestion ou d'autres entités de gestion, y compris des sociétés liées.</b></p> <p>Le Fonds n'investira pas dans des FIA de classification « fonds à formule » ou « fonds de multi gestion alternative ».</p> <p><u>Les Instruments dérivés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La nature des marchés d'intervention : Afin de réaliser l'objectif de gestion, le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou organisés, français et étrangers (limité à la zone OCDE).</li> <li>• Les risques sur lesquels le gérant désire intervenir : Les risques couverts par ces instruments pourront concerner les actions et indices actions, et les marchés de taux <b>et le change</b>.</li> <li>• La nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :</li> </ul>
--	--	--

<p><b>Stratégie d'investissement</b></p>	<p>Afin de réaliser son objectif de gestion et dans le cadre d'une gestion dynamique et réactive de l'allocation d'actifs, le Fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille action et/ou le portefeuille taux ou bien d'exposer davantage le fonds à une des classes d'actifs (action ou taux) ou même de gérer l'exposition à des secteurs d'activités ou des zones géographiques (à l'intérieur de la zone euro) pour tirer un meilleur parti des variations de marché.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La nature des instruments utilisés pour ces opérations regroupe : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les futures</li> <li>- Les options</li> </ul> </li> <li>• La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion : Toutes ces opérations seront toujours effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif du Fonds et dans le respect des fourchettes d'exposition sur les différentes classes d'actifs précitées.</li> </ul> <p><u>Les titres intégrant des dérivés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La nature des marchés d'intervention : Le Fonds utilise pour la conception des titres intégrant des dérivés simples des contreparties externes spécialisées qui ont un accès direct aux marchés dérivés organisés ou réglementés.</li> <li>• Les risques sur lesquels le gérant souhaite intervenir : Le sous-jacent ou risque associé pourra être le risque action, taux ou <b>crédit</b>. Le risque auquel est exposé le Fonds dans le cas d'EMTN ou de certificats ne peut pas dépasser le risque du sous-jacent. La somme des engagements issus des titres intégrant des dérivés simples est limitée à 100% de l'actif net.</li> <li>• La nature des interventions : Les titres intégrant des dérivés simples sont utilisés dans un but de couverture et/ou d'exposition.</li> <li>• La forme des titres intégrant des dérivés : Les titres intégrant des dérivés simples utilisés peuvent revêtir les formes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Obligations convertibles (simples, indexées, ORA ...)</li> <li>- Bons de souscription</li> <li>- <b>Droits de souscription</b></li> <li>- <b>Warrants</b></li> <li>- <b>CVG (Certificats de Valeurs Garanties)</b></li> <li>- <b>EMTN</b></li> <li>- Certificats</li> </ul> </li> </ul> <p>Dans le cadre de l'utilisation de ces deux derniers produits (EMTN et Certificats), le fonds peut utiliser des produits structurés intégrant des produits dérivés simples. Ce sont pour l'essentiel des produits dont le profil de risque/performance se situe entre le profil des produits de taux et celui des actions. Ce sont des produits dits delta 1, c'est à dire qu'ils ne bénéficient pas d'effet de levier et que le risque maximum est équivalent au risque du sous-jacent. Ils rentrent parfaitement dans le cadre de l'objectif de gestion et de la réflexion d'un choix d'actifs en fonction d'un couple rendement/risque attendu.</p> <p>L'utilisation de ce type d'instruments peut varier de 0% à 100% maximum de l'actif net du Fonds.</p>	<p>Afin de réaliser son objectif de gestion et dans le cadre d'une gestion dynamique et réactive de l'allocation d'actifs, le Fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille action et/ou le portefeuille taux <b>et l'exposition aux devises</b> ou bien d'exposer davantage le Fonds à une des classes d'actifs (action ou taux) ou même de gérer l'exposition à des secteurs d'activités ou des zones géographiques (à l'intérieur de la zone euro) pour tirer un meilleur parti des variations de marché.</p> <p><b>De par leur taille et leurs intervenants, les marchés réglementés, organisés de futures sur indice, taux et devises sont caractérisés par une liquidité de tous les instants. Les positions peuvent être initiées ou liquidées au moment opportun, ce qui en fait les produits les plus efficaces pour couvrir son portefeuille et/ou bénéficier des effets d'accélération des marchés en dynamisant le portefeuille.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La nature des instruments utilisés pour ces opérations regroupe : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les futures</li> <li>- Les options</li> <li>- <b>les contrats de change à terme</b></li> </ul> </li> </ul> <p><b>Le Fonds n'aura pas recours aux « Total Return Swaps » (TRS).</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion : Toutes ces opérations seront toujours effectuées dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif du Fonds et dans le respect des fourchettes d'exposition sur les différentes classes d'actifs précitées.</li> </ul> <p><u>Les titres intégrant des dérivés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La nature des marchés d'intervention : Le Fonds utilise pour la conception des titres intégrant des dérivés simples des contreparties externes spécialisées qui ont un accès direct aux marchés dérivés organisés ou réglementés (<b>OCDE</b>).</li> <li>• Les risques sur lesquels le gérant souhaite intervenir : Le sous-jacent ou risque associé pourra être le risque taux ou action. Le risque auquel est exposé le Fonds dans le cas d'EMTN ou de certificats ne peut pas dépasser le risque du sous-jacent. La somme des engagements issus des titres intégrant des dérivés simples est limitée à 100% de l'actif net.</li> <li>• La nature des interventions : Les titres intégrant des dérivés simples sont utilisés dans un but de couverture et/ou d'exposition.</li> <li>• La forme des titres intégrant des dérivés : Les titres intégrant des dérivés simples utilisés peuvent revêtir les formes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Obligations convertibles :</li> <li>• <b>obligations convertibles en actions</b></li> <li>• <b>obligations à bons de souscription d'actions (OBSA, OBSAR)</b></li> <li>• <b>obligations remboursables en actions (ORA, ORANE, ORABSA)</b></li> <li>• <b>titres participatifs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- EMTN</li> <li>- Certificats</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p>Dans le cadre de l'utilisation de ces deux derniers produits (EMTN et Certificats), le Fonds peut utiliser des titres intégrant des produits dérivés simples. Ce sont pour l'essentiel des produits dont le profil de risque/performance se situe entre le profil des produits de taux et celui des actions. Ce sont des produits dits delta 1, c'est à dire qu'ils ne bénéficient pas d'effet de levier et que le risque maximum est équivalent au risque du sous-jacent. Ils rentrent parfaitement dans le cadre de l'objectif de gestion et de la réflexion d'un choix d'actifs en fonction d'un couple rendement/risque attendu.</p> <p><b>L'investissement en titres intégrant des dérivés (y compris les obligations convertibles) ne dépassera pas 10% de l'actif net.</b></p> <p><b>Le FCP n'aura pas recours aux coCos (Contingent Convertible Bonds).</b></p> <p>L'utilisation de ce type d'instruments ne dépassera pas 100% de l'actif net du Fonds.</p>
--	---	---